



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E20955

VALABLE JUSQU'AU 09/04/2025

ÉDITÉ LE 24/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/05/1968

Forme juridique : SARL

Capital : 15 244

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 392 836 938 RCS

Siret : 392 836 938 00028

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 81 02502

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 118823458

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 118823458

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2023

Raison sociale : GLENAT PERE ET FILS SARL

28 ZA LA CRESSONNIERE
38210 TULLINS

Téléphone : 04 76 07 00 84

Portable :

Site Internet : www.glenatplomberie.fr

E-mail : glenat@glenatplomberie.fr

Responsabilité légale :

GLENAT GILLES GÉRANT / GLENAT HERVE CO-GÉRANT

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m ² Mention RGE	27/06/2023
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	27/06/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	27/06/2023
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	27/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	27/06/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	27/06/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	27/06/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.